



Quel est mon recours pour divorcer et l'attaquer?

Par **etoile12**, le 17/11/2008 à 17:12

Bonjour, j'ai besoin d'aide. Mon mari est revenu après 6 mois de rupture en me déclarant son amour inconditionnel et en faisant de belles promesses (bébé, achat d'une maison dans le sud, et qu'il pouvait subvenir à nos besoins sans que je travaille). J'ai donc arrêté mon travail pour me concentrer sur la conception du bébé et à la recherche de maison. Nous nous sommes mariés en mai 2008 et monsieur ne veut déjà plus rien faire avec moi. De plus, il ne respecte pas ses obligations conjugales, il me consacre moins de 5h par semaine et nous n'avons plus de rapport.

Avec un tel changement de comportement j'ai repris une activité professionnelle.

J'ai besoin de conseils, que puis-je faire ? Puis-je l'attaquer car se comporter de la sorte est inacceptable. Faire des promesses merveilleuses juste pour récupérer quelqu'un et prendre le mariage aussi peu sérieusement me révolte. Il m'a fait quitter le domicile de ma mère et mon travail pour me lancer avec lui et finalement je suis tout le temps seule, je mange seule, aucune tendresse, et plus aucun projet d'avenir. IL veut plus d'enfant ni acheter un bien immobilier.

Petite précision, nous sommes ensemble depuis fin 2001.

Quelles sont mes possibilités ? D'avance merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **Marion2**, le 17/11/2008 à 17:51

Bonjour,

Vous contactez un avocat qui entamera une procédure de divorce.

Par **etoile12**, le 17/11/2008 à 18:41

Contactez un avocat, je veux bien, mais auriez-vous des conseils à m'apporter? Savez-vous quelles sont mes chances de gagner, et que dois je faire comme divorce, à l'amiable ou pour faute.

Si pour faute à quoi puis-je prétendre.

Je pensais aller aussi au commissariat pour faire une main courante comme quoi mon mari ne respecte pas ses obligations conjugales.

D'avance merci pour vos conseils, j'en ai besoin.

Cordialement

Par **Marion2**, le 17/11/2008 à 18:50

Si vous voulez l'attaquer, faites un divorce pour faute. Non respect des règles du mariage (vous n'avez plus de rapports, ne passe que très peu de temps avec vous...)

Ne faites pas de main courante, ça ne sert à rien dans votre cas.

Voyez un avocat, il saura vous épauler et vous aider.

Cordialement